Chargé.e de médiation culturelle

Offre n° O029231201282218

Publiée le 06/12/2023

Synthèse de l'offre

Employeur : **COMMUNE DE QUIMPERLE**
32 rue de pont aven - bp 131
29391 Quimperle

Lieu de travail : Quimperle

Poste à pourvoir le : 15/02/2024

Date limite de candidature : 07/01/2024

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent

Nombre de postes : 1

Détails de l'offre

Famille de métiers : Culture > Patrimoines

Grade(s) recherché(s) : Assistant de conservation principal de 1ère classe
Assistant de conservation principal de 2ème classe
Assistant de conservation

Métier(s) : Chargé ou chargée des publics

Ouvert aux contractuels : Oui , à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires (Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique)
Un contractuel peut être recruté sur ce poste si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Temps de travail : Temps complet, 1607 heures annuelles

Descriptif de l'emploi :

Dans le cadre de la politique culturelle développée par la Ville de Quimperlé (12 018 habitants), ville centre de la Communauté d'agglomération " Quimperlé communauté " (56 927 habitants), labellisée Ville et Pays d'Art et d'Histoire en 2019, sous la responsabilité de la directrice du Pôle Arts, Culture et Patrimoine, vous aurez en charge la conception et la mise en oeuvre de la stratégie de la médiation culturelle pour tous les publics.

Missions / conditions d'exercice :

1/ Conception de la stratégie de la médiation culturelle :
- développer et fidéliser les publics
- concevoir un plan d'action de médiation culturelle des patrimoines (bâti et naturel), à l'art et à la culture de la

Ville de Quimperlé
- concevoir les outils de médiation : circuits, visites guidées, ateliers pédagogiques, etc.
- mettre en place des outils d'études et d'évaluation afin d'analyser l'impact de l'action culturelle

2/ Mise en œuvre de l'offre de médiation culturelle pour tous les publics :
- planifier l'ensemble des actions culturelles : visites, ateliers pédagogiques, conférences...les organiser et les mener sur le terrain
- accueillir et accompagner les intervenants, organisateurs, conférenciers...
- formation, suivi et coordination des agents saisonniers recrutés dans le cadre d'actions de médiation organisées par la Ville de Quimperlé (JEP, exposition temporaire...)
- rédiger et suivre la publication des documents de médiation, notamment le livret jeu (rédaction et mise en forme)

3/ Gestion de projets et de partenariats :
- gérer la partie administrative inhérente à l'organisation de tous les événements programmés : rédiger des conventions, des contrats avec les acteurs et partenaires culturels du territoire, institution ou autre
- concevoir les textes de communication de la médiation culturelle
- élaborer, optimiser et exécuter les budgets de la médiation culturelle
- concevoir un plan de médiation et de valorisation du patrimoine de Quimperlé, en lien avec le service Pays d'Art et D'Histoire de Quimperlé Communauté
- développer les partenariats et animer le travail de coopération, notamment avec les associations

Profils recherchés :

- Formation et/ou expérience en médiation culturelle
- Connaissance en histoire et en histoire de l'art et culture générale, gestion de projet
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales
- Connaissance des publics, des réseaux et des acteurs culturels
- Capacité d'analyse, de compréhension et de synthèse
- Sens de l'organisation de la rigueur, de l'anticipation et de l'initiative
- Compétence rédactionnelle
- Curiosité, dynamisme, créativité
- Qualités relationnelles et goût pour le travail en équipe

Contact

Contact : 0298963737

Informations complémentaires :

Adresser Cv et lettre de motivation à recrutements@quimperle.bzh

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.